Numéro 160

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale des Dynamiques Sociales



WWW.MESRIDS.ORG
JUILLET - AOUT 2026
KINSHASA-R.D.C

M.E.S., n°160
Juillet - Août 2026

SOMMAIRE

- Jonathan Mfiri Kenshune, *Analyse de la perception des stratégies d'attractivité et de fidélisation des croyants des églises chrétiennes à Kinshasa*……1
- Marc Kobo Makolo, *Les conditions spécifiques à la responsabilité du transporteur aérien* 13
- Léon Engondo Makaba, *Formation des apprenants adultes dans les centres d'alphabétisation de la ville de Kinshasa* 21
- Deborah Mabiala Mvunda, Freddy Clever Lubala Kasumbi, Ange Mondo Ntimansiemi, *Déterminants d'accès à l'entrepreneuriat numérique par les jeunes universitaires de Kinshasa* 28
- Djuma Pili Babu, *La gestion de chambre comme stratégie politique* 37
- Paul Samangua Okitalange, *La gouvernance sécuritaire dans l'Est de la RDC face aux interventions régionales et internationales* 43
- Bénie Biselele Ntumba, *La responsabilité disciplinaire des commissaires aux comptes en droit positif congolais* 50
- Ally Kabongolo Lusamba, Augustin Cilengi Kandolo, *Informalité urbaine et gestion environnementale à Kinshasa : contraintes pour les politiques publiques* 60
- Eddy Ngomele Mayele, David Kutangila Mayoya, *La prédiction des transactions frauduleuses dans une plateforme mobile de vente d'espaces commerciaux virtuels : application du modèle Isolation Forest (2023-2026). Cas de Kinshasa/RDC* 66
- Leblanc Muyaka Wendo, *Analyse empirique du risque de crédit bancaire par l'approche de scoring : essai avec le cas de la Rawbank* 76
- Ange Matondo, Josué Ozowa Latem, *Les manifestations psychopathologiques liées à la séparation du téléphone portable chez les adolescents scolarisés : étude empirique en milieu scolaire* 84
- Israël Bongongo Atula, Esther Mboyo Engunda, Maria Mbombo Kakanda, *La géopolitique minérale en Afrique centrale et la sécurité : regard sur la RDC* 91
- Gertrude Mangaza Kangela, *De l'effectivité de la protection des droits de la veuve à l'épreuve des réalités sociales en RDC : cas de la tribu Lega* 98
- Jean-Jules Mboti Matolu, *Mythe de la conscience dans la gestion des déchets à Kinshasa : entre idéalisme moral et réalité institutionnelle* 104
- Thérèse Bilonda Lukusa, *La limitation irréalisée de la dot en RDC : entre normativité légale et résistance coutumière* 109
- Espérant Senemona Nakwafion, Hilaire Makindu Massamba Kaba, Xavier François Langi Sogena, *Processus d'acquisition des ressources et performance des PME dans la ville de Gemena*.....115
- Mimie Mpika Nsungi, *Immigration irrégulière en RDC : causes, conséquences et mécanismes de protection des étrangers* 123
- Aristote Mango Bepaly, *La responsabilité civile à l'épreuve de la protection du consommateur numérique en droit congolais* 129
- David Odia Mbuyi, *Déterminants de la croissance économique des pays en développement : approche panel de 2005 à 2017* 136
- Maria Mbombo Kakanda, Papy-Marcel Nyamabu Kabengele, Israël Bongongo Atula, *L'ANAPI et l'impact des investissements directs étrangers en République Démocratique du Congo : défis et opportunités* 143
- Pierre Dikete Koyamondja, *L'effectivité des droits fondamentaux face à l'analphabétisme et au déficit d'accès à l'information : entre fiction juridique et citoyenneté inaccomplie* 150

- Victor Kapoke Okito, *Le rôle des médias de la province du Sankuru face au recrutement des jeunes dans l'armée pendant la période de guerre à l'Est de la RDC*……156
- Austin Bongima Bolangi, *Infrastructures de transport et dynamique de la croissance endogène en République Démocratique du Congo : approche économétrique par le modèle à correction d'erreur* 165
- Mundonga Kimpembe C., Ngongo Kilongo F., Amina Lwikitcha B., Mutula Mudekere J., *Le développement intégral des chrétiens des Églises locales de la 8e CEPAC, axe Chahi dans la ville de Bukavu : une analyse critique pour la mission holistique de l'Église* 174
- Gudule Muzongo Mbo, Jocelyn Nappa Usatu, Guillain Komana Kota, Exaucé Bumbakini Kubemba, *Accès à la protection sociale et prise en charge institutionnelle des personnes du troisième âge à Kinshasa* 181
- Schekinah Mopiti Mikwa, Deborah Bowa Baike, *Gratuité de l'enseignement primaire et qualité de l'éducation dans la ville de Kinshasa : une analyse de la commune de Limete (2020-2025)* 191
- Faida Zahabu Mwangu, *Bilocalité conjugale et mobilité professionnelle à Lodja : analyse sociologique des stratégies de résilience familiale en contexte d'enclavement* 198
- Éric Mbutyabo Makati, *La responsabilité civile et environnementale des entreprises minières en droit congolais : quelles réparations pour les dommages écologiques ?* 204
- Willy Luanda Bautolinga, Jean-Pierre Kolokota Baelo, Félix Mbangala Bimbu, Jacques Djoli Iseng'Ekeli, Barthélemy Omeonga Tongomo, *La question épistémologique des thèses doctorales en sciences sociales en République Démocratique du Congo : fondements juridiques et enjeux de la participation des autorités coutumières à la protection des écosystèmes forestiers* 210
- Jean Roger Kayembe Kabeya, *Analyse juridique des guichets uniques congolais : cas de celui de la déclaration et paiement uniques de l'impôt et cotisations sur les rémunérations des travailleurs* 215
- Tommy Bakola Bolingo, *État des lieux de l'Agence nationale pour la promotion des investissements et du guichet unique face à la création d'entreprise en République Démocratique du Congo*……221
- Charles Kasereka Matsipa, Félicité Langwana Kiwani, Marthe Khake Kabuo, *Catastrophes naturelles et résilience communautaire : perception et stratégie d'adaptation des riverains de la rivière N'djili face aux inondations à Kinshasa* 229
- Jean-Paul Lumvutu Mandiangu, *De la problématique de la mise en œuvre mitigée par la République démocratique du Congo de ses engagements internationaux relatifs à la protection de sa biodiversité* 235
- Delphin Dieudo Shimuna, Socrate Ibutshi Musongo, Steve Kabasele Mukeba, *Communication gouvernementale et protection de l'environnement en République démocratique du Congo : analyse des politiques publiques, défis et perspectives* 251
- Jérôme Mungukende Pithua, *Intégration régionale et crise sécuritaire : regard sur l'adhésion de la RDC à la Communauté des États de l'Afrique de l'Est* 258
- Bénédicte Akukwi Stella, Aristide Manzusi Nketo, *L'entrepreneuriat féminin comme forme de participation citoyenne économique en République démocratique du Congo : rôle et influence des associations entrepreneuriales féminines dans les politiques publiques* 266
- Véronique Ndjeka Olele, Danny Kabongo Kandolo, *Modélisation des relations entre climat relationnel, bien-être et performance scolaire : proposition d'un dispositif méthodologique mixte en contexte scolaire congolais* 279
- Evariste Mbayabu Ntambwe, Danny Kabongo Kandolo, *Impact des outils pédagogiques locaux sur la compréhension des concepts mathématiques chez les élèves du primaire en milieu rural : cas de la Sous-division de Lodja 6 (RDC)* 285
- Carine Lomotsha, *Application du plan de prévision des matières selon l'approche par compétences en coupe-couture : cas du centre de Tshumbe* 291
- Brigitte Anibiloni Sungufue, Nestor Kombozi Waloimi, Augustin Avoci Pithua, Jean-Bosco Ndungo Walaya, *Inflation et taux de change en République démocratique du Congo de 1990 à 2022*…..298
- Jean Mbuyu Luyongola, Benjamin Makamba Mbalanda, *L'irrecevabilité du pourvoi en cassation : audit critique des arrêts de rejet liés au mandat, au délai et aux décisions préparatoires* 311
- Guy Mbau Gibanda, *Gouvernance universitaire et reddition des comptes : effets sur l'image institutionnelle des établissements publics d'enseignement supérieur à Kinshasa* 321

- Matthieu Tshilumba Kalenga, *L'impact de la digitalisation des procédures d'importation via la FERI sur la performance du commerce extérieur de la RDC* 330
- Angèle Ngoy Kasongo, Danny Kabongo Kandolo, *Influence des stratégies pédagogiques locales sur l'apprentissage de la lecture en milieu rural : cas des écoles primaires de la Sous-division Lubefu 2* 337
- Jean-Thomas Omalohembe Mumbola, Paul-René Lohata Tambwe Okitokosa, *Difficultés d'accès aux services de santé et d'éducation de base en milieu rural sankurois : analyse des inégalités et stratégies d'amélioration de 2019 à 2023* 346
- Stanis Kwete Minga, *Evolution des modes de passation des marchés publics en RDC : une évaluation statistique sur la période 2016-2021*.....351
- Blaise Nzuzi Kimini, *Publicité déguisée des produits présentés comme médicamenteux sur les réseaux sociaux : opportunité commerciale ou risque de sante publique ? Analyse de contenu des plateformes Facebook « SM Market – Herbal Spray »et WhatsApp « Santé pour Homme et Femme – FDA »*…….361
- Jean Eloho Omokoko Ovungu, Henock Kasimoto, Raoul Kienge-Kienge Intudi, *Construction symbolique d'altérité conflitogène intercommunautaire dans le Sankuru* 369
- Jean-Paul Liyongo Bompoko, *Audit des recettes tarifaires et mobilisation des ressources du trésor public en RD Congo : analyse empirique du Port de Matadi de 2021 à 2025*…….372
- Eugénie Dinkembi Dimbueni, *Le Mandombe face aux dynamiques contemporaines de préservation et de revalorisation de l'identité culturelle Kongo* 378
- Belvie Kabamba Kabeya, *Crise de l'effectivité du droit pénal face aux fautes de gestion financière des sociétés commerciales dans les marchés publics en RDC* 385
- Stella Dago Alino, *La grammaire du pouvoir répressif international : de la responsabilité pénale individuelle à la responsabilité du supérieur hiérarchique* 395
- Grace Pongo Ndjondo, *Le management des institutions confessionnelles pour le développement local : cas de l'Église kimbanguiste à Kinshasa* 401
- Marcelin Mukala Musiru, *Les paradoxes de la profession des journalistes en RDC : liberté proclamée, indépendance entravée ?* 409
- François Layinga Katete, *Crise sécuritaire de Mobodo dans l'espace Grand Bandundu et sa résolution par l'approche EXAUCLEP*.....416

INTEGRATION REGIONALE ET CRISE SECURITAIRE. REGARD SUR L'ADHESION DE LA RDC A LA COMMUNAUTE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'EST

par

Jérôme MUNGUKENDE PITHUA

Assistant en SPA/FSSAP/UNIKIN

Résumé

Pour faire face à la dynamique de la mondialisation, les Etats africains avaient levé l'option de s'organiser en différentes communautés économiques régionales en vue d'atténuer les chocs économiques exogènes. C'est dans cette optique que la République Démocratique du Congo avait adhéré, en 2022, à la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est. C'est à la suite de cette adhésion qu'une force régionale a été déployée à l'Est de la RDC dans le cadre de cette organisation. Toutefois, sur terrain, elle était restée loin de faire ses preuves. La chute de la ville de Goma, le 27 janvier 2025, a été illustrative.

Mais, l'insécurité à l'Est de la RDC a créé des dissensions entre les membres de cette organisation et paralysé l'efficacité de celle-ci. C'est ainsi que cette recherche a préconisé aux organes dirigeants de cette communauté de rechercher, par tous les moyens, la paix comme antidote à cette crise. Ce qui renforcerait la coopération entre les économies de cette communauté. Ainsi, cet article visait à identifier le facteur qui a limité l'efficacité de cette force régionale.

Mots - clés : *intégration régionale, crise sécuritaire, stabilité régionale, leadership régional et EAC.*

Abstract

To cope with the dynamics of globalization, African states opted to organize themselves into various regional economic communities to mitigate exogenous economic shocks. It was with this in mind that the Democratic Republic of Congo joined the East African Community (EAC) in 2022. Following this accession, a regional force was deployed in eastern DRC within the framework of this organization. However, on the ground, it failed to demonstrate its effectiveness. The fall of the city of Goma on January 27, 2025, was a stark illustration of this.

Furthermore, the insecurity in eastern DRC created dissension among the members of this organization and paralyzed its effectiveness. Therefore, this research recommends that the governing bodies of this community pursue peace by all means as an antidote to this crisis. This would strengthen cooperation among the economies of this community. Thus, this article aimed to identify the factor that limited the effectiveness of this regional force.

Keywords : *Regional integration, security crisis, regional stability, regional leadership, and EAC.*

INTRODUCTION

Le 30 mai 2019, entrait en vigueur l'accord de la zone de libre échange continentale africaine. Dans toute l'histoire de l'Union africaine, c'est l'un des exploits les plus impressionnants. C'est dans ce cadre que la République Démocratique du Congo était devenue le 7ième pays membre de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Est, le 11 juillet 2022, à Arusha en Tanzanie, en déposant les instruments de ratification de l'adhésion du traité au siège de la communauté. Cette adhésion était intervenue après que la RDC ait été acceptée en avril 2022 par les autres Etats membres. Le Parlement congolais avait, en plus, adopté, en juin de la même année, le projet de loi autorisant l'adhésion de la RDC à ce bloc sous régional.

Dès son arrivée au pouvoir en 2019, le président Félix Tshisekedi avait indiqué que l'un des objectifs de son mandat, à la tête de la RDC, serait l'intégration à ce bloc économique et commercial est-africain. L'objectif était de permettre à la RDC de bénéficier des avantages qu'offre une telle intégration sous régionale, non seulement dans le cadre de la circulation des personnes et des échanges de biens, mais également dans les domaines sécuritaire et politique.

En fait, en intégrant cette communauté économique, les autorités congolaises avaient levé l'option de discuter directement avec leurs deux voisins belliqueux (le Rwanda et l'Ouganda), qui ne cessent de multiplier des rebellions (le Rassemblement congolais pour la démocratie, le Mouvement de libération du Congo, le Congrès national du peuple, le Mouvement du 23 mars, la Convention pour la révolution populaire, etc.), soutenues par leurs armées respectives, sur le territoire congolais, pour pérenniser la prédation des ressources naturelles congolaises, amorcée depuis 1996 jusqu'à ce jour, avec la complicité des multinationales anglo-saxonnes[406].

---

[406] MUJOMBWE RASHIDI, S.R., « Enjeux des guerres à l'Est de la République Démocratique du Congo », in IJPSAT, vol. 53, N°2, 2025, p.255.

Pour faire respecter les termes du traité de l'organisation, plus précisément en son article 5 fixant les objectifs de la communauté, les membres de cette organisation avaient décidé de mettre sur pied, en date du 20 juin 2022, une force militaire régionale, qui viendrait à bout des groupes armés semant de l'insécurité à l'Est de la RDC. Mais, sur terrain, la force militaire de l'EAC a été incapable de stopper la progression de la rébellion du M23 jusqu' à la chute de la ville de Goma. Cet échec a refroidi les efforts de la RDC à accélérer les démarches pour une intégration plus inclusive au sein de cette communauté économique régionale.

En partant de l'intégration fractionnée de l'Union africaine, et sous une perspective géopolitique, adossée sur des outils documentaire et netnographique, ce papier vise à démontrer l'incidence négative de certains facteurs non économiques (l'insécurité) sur la dynamique de l'intégration régionale. Cette démonstration se fonde sur la question de savoir : qu'est-ce qui a été à la base de la contreperformance de la force régionale de l'EAC déployée à l'Est de la RDC ? Ce faisant, ce travail part d'un présupposé selon lequel la divergence entre les acteurs de l'EAC, dans la résolution de la crise à l'Est de la RDC, justifierait l'inefficacité de cette force régionale. La compréhension de l'adhésion de la RDC à l'EAC passe aussi par l'hypothèse évoquant le principe de making peace divisible[407](rendre la paix divisible), fondée sur le paradigme structuraliste.

Outre l'introduction et la conclusion, ce texte est scindé en trois points. Le premier gravite autour de l'adhésion de la RDC à cette communauté économique ; le deuxième traite de la crise sécuritaire à l'Est de la RDC et l'envoi de la force militaire de la communauté de l'Afrique de l'Est ; enfin, le dernier présente la paix comme l'antidote de l'intégration régionale.

I. DE L'ADHESION DE LA RDC A L'EAC

La République Démocratique du Congo est un pays d'une importance géopolitique et économique majeure aussi bien en Afrique centrale qu'en Afrique de l'Est. Aussi, depuis plusieurs décennies, la RDC fait face à des conflits internes et frontaliers qui entrainent des répercussions significatives sur son développement économique et social. Ces conflits, caractérisés par des violentes guerres, des tensions ethniques et des rivalités politiques auraient des ramifications avec ses voisins, notamment certains membres de l'Eastern African Community (EAC). Cette organisation régionale regroupait (jusqu'en 2O19) six pays de l'Afrique de l'Est (le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et le Sud-Soudan) qui partagent quasiment tous des frontières terrestres avec la République Démocratique du Congo(RDC)[408].

La présence persistante des conflits en République Démocratique du Congo(RDC), Etat voisin à plusieurs pays de l'EAC, représente un défi majeur aussi bien pour ce pays que pour l'atteinte des objectifs de la région. C'est dans ce cadre que cette recherche vise à analyser les enjeux de l'intégration économique régionale au sein de l'EAC, en mettant un accent particulier sur la crise sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo(RDC).

La République Démocratique du Congo a adhéré à l'East Africa Community et déposé les outils de ratification au mois de juillet 2022, rendant ainsi la RDC, membre effectif de la communauté. Au niveau interne, il se pose encore des questions autour des enjeux de l'intégration de la RDC dans l'EAC par les acteurs de la Société civile et les opérateurs économiques. Ces questions soulèvent des préoccupations pertinentes sur les challenges et les opportunités de l'entrée de la RDC dans l'EAC pour les opérateurs économiques de la RDC mais aussi à toute la communauté[409].

1.1. Opportunités

L'adhésion de la RDC à cette communauté régionale permet au pays d'accéder à certaines opportunités dont **:**

- ✓ Possibilité d'accroitre les échanges avec l'EAC par la libre circulation et l'accès aux ports de Mombassa et Dar-Es-Salam ;
- ✓ Possibilité d'attirer les investissements de l'Afrique de l'Est ;

---

[407] NYE, J. cité par BANYAKU LUAPE, E., Paradigmes dominants et relations internationales : grands courants de pensée, espaces géopolitiques, applications de droit et nature d'acteurs dans les études des relations internationales, Harmattan, Paris, 2020, p.186.

[408] MUKADI, C.B., *Effet des conflits en RDC sur le commerce régional : cas de l'EAC*,éd. Economica, Paris,2024, p.5.

[409] BASHOMBE, P., *Analyse sur l'adhésion de la RDC dans l'East African Community : Opportunités et Menaces*, DYCOD, Kinshasa, 2022, p.2.

- ✓ Possibilité pour les entreprises congolaises de fusionner avec leurs homologues de l'EAC ;
- ✓ Possibilité de promouvoir la paix et la croissance à travers la promotion du commerce et de l'investissement ;
- ✓ Possibilité de promouvoir la diversification de l'économie congolaise.

Ces opportunités risquent d'être limitées par le déficit infrastructurel en RDC sur les plans de Transport, de l'Energie, de la Télécommunication et le manque de production en quantité industrielle ; la production nationale est encore trop faible. L'inexistence d'un marché unique qui ne favorise pas le commerce à l'intérieur de la RDC et la persistance des obstacles tarifaires et procédures douanières ennuyeuses, etc. qui sont des faiblesses supplémentaires.

1.2. Menaces

La menace majeure de l'intégration optimale de la RDC à l'EAC demeure la guerre à l'Est qui implique les groupes armés étrangers et nationaux, ainsi que les Etats voisins et les sociétés multinationales. Plusieurs rapports de l'ONU en apportent beaucoup de précisions quant à ce[410].

L'enjeu de l'intégration de la RDC à l'EAC devrait être la croissance économique à travers la promotion de la paix, du commerce et de l'investissement. Malheureusement, au lendemain de cette adhésion, il s'est remarqué clairement que certains membres de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est, notamment le Rwanda et l'Ouganda s'activent dans la déstabilisation et à faire la guerre contre la République Démocratique du Congo. Ce qui continue d'être un défi pour le développement des infrastructures, le climat des affaires et le renforcement des forces de défense et de sécurité.

II. CRISE SECURITAIRE A L'EST DE LA RDC (M23)

En termes généraux, la crise est une situation d'anomie provoquée par le changement. La notion de « crise » s'oppose en principe à celle de « normalité ». Une situation est qualifiée de crise si elle présente des caractéristiques considérées comme anormales sur une période donnée et si, sur cette période, les outils de régulation existants s'avèrent inadéquats. Ainsi une situation présentant des signes d'anomalie ne devient crise que si les organisations compétentes faillissent à restaurer la normalité[411].Pour Warusfel, voici quelques éléments de « crisologie » :

- ✓ Une crise (perturbation, rupture d'équilibre, surcharge, dérèglement …)
- ✓ Qui a un impact sécuritaire (urgence, désordres, atteintes irréversibles …)

Une crise sécuritaire n'est pas uniquement un conflit armé, mais l'impact de toute menace affectant la sécurité de la collectivité et des personnes (ex. crise d'insécurité sanitaire) (mais la « mise en crise » participe de la « sécurisation »)[412]. En soi, la crise sécuritaire provoquée par la rébellion du M23 et les autres groupes armés, dans les provinces du Nord et Sud-Kivu, est analysée dans ce travail.

Toutefois, les opérations de gestion de crise sont des activités fortement politisées et qui touchent à des aspects centraux du fonctionnement du système international et de l'Etat, tels que la souveraineté, le recours à la force, le choix d'un système politique et d'un modèle économique ou l'organisation d'une société. Par principe, la gestion de crise s'entend par ailleurs comme une activité mise en œuvre par des parties tierces à un conflit ou à une crise donnée, et qui peut entrainer un degré d'immixtion important dans les affaires intérieures d'un Etat. La gestion de crise met ainsi en œuvre une relation entre un ou plusieurs acteur(s) qui sont des intervenants externes et un Etat ou une société qui en sont les destinataires.

Ces caractéristiques imposent à toute opération de gestion de crise de pouvoir se prévaloir d'une légitimité, comprise comme la combinaison d'un fondement légal et politique juste et de l'acceptation par l'ensemble des acteurs directement concernés par l'opération de ce bon fondement. La légitimité doit être acquise au niveau international, en lien avec la légalité de l'opération, auprès des Etats intervenants, ainsi que sur le plan interne, c'est -à- dire auprès des autorités et populations de l'Etat-hôte. Plusieurs niveaux de

---

[410] Rapport final du groupe d'experts de l'ONU sur la République Démocratique du Congo du 29 novembre 2O1O (S/2010/596).

[411] TARDY, Th., *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix. Acteurs, activités, défis*, éd.De Boeck, Bruxelles, 2009, p.15.

[412] WARUSFEL, B., *Crises sécuritaires et multilatéralisme*, Presses de l'Université de Laval, Québec, 2020, p.2.

légitimité peuvent être distingués[413]. Dans le cadre de l'EAC, la crise à l'Est de la RDC était gérée au niveau régional.

Ce faisant, l'EAC joue un rôle crucial dans la gestion des conflits en RDC. Voici quelques initiatives et mécanismes qu'elle a mis en place :

- Diplomatie préventive ;
- Missions d'observation ;
- Groupes de travail thématiques ;
- Coopération régionale ;
- Et le soutien aux initiatives locales. Toutefois, tous ces moyens utilisés par l'EAC pour résoudre les conflits, en RDC, se sont avérés inactifs.

Après avoir été défait en 2013, à la suite de l'opération Pomme Orange, la rébellion du M23, dirigée par l'élite Tutsie, est réapparue en 2021, après environ dix années d'inactivité. Ce groupe s'est donné à une offensive majeure, en 2022, en occupant des portions des territoires des provinces du Sud et Nord-Kivu, forçant ainsi des centaines de milliers de personnes à s'enfuir de leurs milieux de résidence dans le pays.

1. Envoi d'une Force régionale de la communauté de l'Afrique de l'Est (EACRF)

Face à cette insécurité persistante à l'est de la RDC, le 20 juin 2022, les Chefs d'Etat de la CAE avaient approuvé le premier déploiement d'une force régionale. Cette dernière avait été constituée pour travailler aux côtés des troupes des Nations unies, qui se trouvaient déjà en RD. Congo. La force de maintien de la paix des Nations unies, connue sous le nom de la Monusco, était devenue de plus en plus impopulaire pour n'avoir pas été en mesure de mettre fin au conflit au cours de ses vingt-cinq années de son déploiement[414]. Sur le site de l'organisation, l'on pouvait lire que l'EAC s'engageait pleinement à assurer le rétablissement de la paix et de la sécurité dans l'est de la RDC et dans toute autre partie de la région[415].

Dans l'une de ses déclarations, la CAE assurait que sa force était déterminée à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement pour faciliter le retour en toute sécurité des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans leurs foyers et renforcer la protection des civils[416]. Les chefs militaires de la CAE (Communauté d'Afrique de l'Est) ont convenu d'envoyer des soldats dans les zones précédemment occupées par les rebelles du M23 pour superviser un retrait en étapes et protéger les civils. Ils ont répété l'avertissement selon lequel tous les groupes armés de la RD. Congo devraient déposer leurs armes, sinon ils seraient traqués par les forces de toute la région[417].

Ce mandat se résumait en quatre points suivants :

- Rétablir la paix et la sécurité,
- Veiller au respect du cessez-le-feu,
- Superviser le retrait des groupes armés des zones contrôlées par ces derniers,
- Permettre aux habitants de retourner chez eux et de reprendre leurs activités.

2. Logiques contradictoires des acteurs sur cette mission

Après le déploiement de la force régionale de l'EAC à l'Est de la RDC, un débat juridique s'était invité sur la table : une force d'interposition ou une force offensive ? Pour les autorités congolaises, cette force régionale devrait appuyer les FARDC pour mater les groupes armés à l'Est du pays dont le M23. Cette position était soutenue par certains membres de ce regroupement régional comme le Burundi.

---

[413] TARDY, Th., *op. cit*., pp. 171-172.

[414] BUGOMA, P., « Impasses des interventions de forces régionales EAC-RF et SAMIDRC face au M23 dans les conflits armés au Nord-Kivu, en RD. Congo », in *Annuaire Unigom*, XIV, N.2,2024, p.93.

[415] Secrétariat de l'EAC, Statuts de la Force Régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans l'Est de la République Démocratique du Congo, Arusha (en ligne). Disponible sur www.eac.int,consulté le 05 mars 2026 à 17h23.

[416] BBC News Afrique, « Pourquoi la RDC veut-elle le départ des troupes est-africaines ? », (en ligne).Disponible sur www.bbc.com, consulté le 04 mars 2026 à 15h 16.

[417] BBC News Afrique, *op. cit*., p.2.

Par contre, d'autres Etats de cette organisation (le Rwanda, le Kenya, l'Ouganda) soutenaient que cette force régionale était venue en interposition entre l'armée congolaise et les rebelles du M23 afin de faciliter le dialogue entre les deux parties en présence. En plus, ces pays contestaient aussi le fait que le gouvernement congolais ait refusé la présence des officiers rwandais dans la constitution de cette force militaire.

Suite à ces divergences entre les acteurs, cette force régionale était presque écartelée. Entretemps, certains mouvements de la société civile de Goma avaient commencé à organiser des manifestations contre l'inertie de cette force régionale et l'insécurité ne cessait de s'amplifier dans la région. Face à la paralysie de la situation, le président kenyan, William Ruto, qui était président en exercice de la communauté, avait convié les chefs d'Etat de la communauté à un sommet de l'EAC pour accorder le violon sur cette question, le 29 janvier 2025. Par cette occasion, le président Ruto avait dénoncé l'escalade des violences et ses conséquences sur les populations civiles à l'Est de la RDC. Le président de l'EAC avait appelé les forces en présence à une cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités, tout en insistant sur l'obligation pour toutes les parties de faciliter l'accès humanitaire aux populations touchées[418].

Malheureusement, ne retrouvant plus les intérêts de son pays dans ces tractations, le président Félix Tshisekedi avait décliné l'offre, en affirmant que pour des raisons d'agenda, il ne participerait pas au sommet virtuel de l'EAC qui pointait à l'horizon.

En réalité, toutes ces divergences entre les membres de cette communauté régionale autour de l'insécurité, à l'Est de la RDC, ont mis en mal la poursuite des discussions sur les objectifs de l'intégration poursuivis par tous les membres de cette organisation économique.

3. Echec de la mission

Depuis le déploiement de la force régionale de l'EAC à l'Est de la RDC, ses militaires n'ont pu mener d'opérations majeures d'offensive contre les groupes armés, et particulièrement contre les rebelles du M23. D'ailleurs, le groupe armé M23 ne s'opposait pas au déploiement des contingents kenyans de l'EACRF dans certaines des zones qu'il contrôlait comprenant Karuba, Mushaki, Kiloriwe, Kitchange, Mweso, Kishishe, Bambo, Mnagana, Tchengerero, Kiwanja et Kinyandoni[419].

Les militaires ougandais partageaient le contrôle de certaines de ces zones avec le M23, ce qui ne cessait d'agacer les autorités congolaises, qui ne cachaient pas leur colère à ces différentes attitudes. Quand les forces kényanes étaient arrivées en 2022, les congolais pensaient que l'EACRF mettrait rapidement en déroute les rebelles du M23 et les chasserait des territoires qu'ils avaient occupés pendant des mois. Mais à la surprise des responsables gouvernementaux de la RDC, les chefs militaires régionaux insistaient qu'ils n'étaient pas autorisés à livrer des combats contre les rebelles. Ce faisant, l'EAC a échoué à ramener la sécurité en traquant le M23 alors que c'était ça l'objectif principal ; en plus, l'EAC a été incapable de convaincre le M23 à aller dans le site de cantonnement de Sabinyo. En fin, le M23 continuait à se ravitailler sous la barbe des militaires de l'EAC. A vrai dire, tous ces couacs autour de l'insécurité, à l'Est de la RDC, ont affecté profondément les relations de confiance entre les différents membres de cette communauté économique régionale. Ce qui ne consolide pas les efforts économiques de cette zone économique.

III. LA PAIX : UN ANTIDOTE A L'INTEGRATION REGIONALE

Il se dégage que l'intégration apparait comme le moyen privilégié d'accélérer le développement socio-économique des pays africains et de promouvoir , dans la durée, la paix et la stabilité :d'une part, parce que l'affirmation d'une volonté commune de rapprochement et d'intégration et sa traduction en actions concrètes sur le terrain sont de nature à atténuer, voire à éliminer, les sources de conflits violents ; de l'autre, l'élargissement des marchés nationaux et l'harmonisation des cadres règlementaires favorisent la création d'un environnement propice à la rentabilité des investissements effectués sur le continent africain. Certes, d'autres mesures s'avèrent nécessaires pour enrayer le phénomène de la pauvreté et faire trouver à l'Afrique la trajectoire d'un développement endogène accéléré. Cependant, l'intégration constitue un passage obligé et incontournable face à une globalisation et à une régionalisation poussées qui, bien souvent, laissent les Etats pris isolément sans prise sur l'Histoire, sans poids sur les rapports de forces contemporains[420].

---

[418] Radio Okapi, Le président Tshisekedi ne se rend pas au Sommet extraordinaire de l'EAC à Nairobi, www.radiookapi.net,consulté le 04 mars 2026 à 14h30.

[419] BUGOMA, P., *op.cit*., p.95.

[420]Union Africaine, *Prévenir les conflits, promouvoir l'intégration*, Addis Abeba, 2007, p.5.

La promotion de l'intégration, qui se nourrit de l'aspiration à l'unité des peuples africains, a été et demeure une quête permanente des dirigeants africains depuis l'accession des pays du continent à l'indépendance. C'est dans ce cadre que s'inscrit la volonté des Etats africains de tisser entre eux des relations aussi étroites que possibles, y compris à travers l'établissement d'organisations de coopération et d'intégration. L'Afrique connait plusieurs expériences d'intégration institutionnelle tant au niveau sous-régional que régional.

L'existence de ces organisations témoigne de la volonté des dirigeants africains de bâtir des solidarités horizontales et de renforcer les complémentarités sous-régionales et régionales. Cette volonté se traduit aujourd'hui par des avancées concrètes dans les domaines de la paix et de la sécurité, des infrastructures régionales, de la coopération économique et monétaire, des échanges commerciaux, de la libre circulation, de l'harmonisation des législations, etc. En outre, de nombreuses initiatives régionales de grande ampleur concrétisent les interdépendances entre les pays africains dans le domaine de la gestion commune des bassins fluviaux, dans celui des corridors de transport ou encore de l'électricité, de la recherche scientifique, de la santé, etc. Toutefois, l'évaluation d'un processus d'intégration est généralement effectuée sur la base d'une comparaison entre les résultats potentiels et ceux effectivement obtenus[421].

1. La paix à l'Est du Congo : un enjeu crucial pour la stabilité de l'EAC

Comme le disait Léandre Sikuyavuga[422], la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est est reconnue comme l'un des blocs régionaux les plus intégrés du continent africain. Depuis l'instauration effective du marché commun en 2010, la libre circulation des biens, des personnes, du travail et des capitaux a renforcé son dynamisme économique. Deux des quatre piliers fondamentaux de l'intégration, à savoir l'union douanière et le marché commun sont déjà en place, tandis que des efforts sont en cours pour la mise en place d'une monnaie unique, le shilling est-africain. L'objectif ultime demeure la création de la Fédération d'Afrique de l'Est.

L'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'EAC en mars 2022 a été perçue comme un tournant stratégique. En effet, ce pays partage des frontières avec la majorité des Etats membres et offre à la communauté un accès à l'océan Atlantique. Dotée d'importantes ressources minières et d'une population de plus de 100 millions d'habitants, la RDC représente un marché de taille. Pour Kinshasa, l'intégration à l'EAC devait favoriser la croissance économique et aider à résoudre les crises sécuritaires chroniques à l'est du pays. Ceci n'est possible que, lorsque les gouvernements souhaitent vraiment améliorer la sécurité[423]. Pourtant, cet espoir s'est rapidement dissipé.

Le regain de violence mené par le mouvement rebelle du M23, en 2022, a réactivé les tensions entre la RDC et le Rwanda. Kinshasa accuse Kigali de soutenir le M23, qui sème le chaos à Goma et Bukavu. Une guerre économique pour le contrôle des ressources naturelles, menée par des gangs terroristes soutenus par le Rwanda.

Face à cette crise, la confiance de Kinshasa envers l'EAC s'est effritée. Déçu par l'efficacité limitée de la force régionale déployée pour pacifier l'est de la RDC, le président Félix Tshisekedi en a demandé le retrait dès la fin 2023. Son absence au sommet extraordinaire de l'EAC du 29 janvier 2025, consacré à la situation à Goma, était un signal fort de son mécontentement.

La crise a envenimé aussi les relations entre Kinshasa et Nairobi. Car, depuis la capitale kenyane, l'ancien président de la CENI, Corneille Nanga, avait lancé l'Alliance du Fleuve Congo, s'alliant à plusieurs groupes armés, dont le M23. Pendant ce temps, l'armée ougandaise a adopté une posture défensive avancée pour contenir d'autres groupes armés et protéger ses intérêts dans la région. Le président burundais, quant à lui, avait mis en garde contre un mauvais voisin aux velléités expansionnistes, rappelant que l'insécurité en RDC menace l'ensemble de la région. En Tanzanie, l'armée avait déploré la perte de deux soldats déployés en RDC dans le cadre de la mission de la SADC.

Ainsi, l'EAC est actuellement à la croisée des chemins. La guerre en RDC sape les efforts d'intégration et alimente les tensions entre ses membres. La stabilité de l'ensemble du bloc repose sur la paix à l'est du Congo. Il urge, dans le contexte actuel, que les dirigeants régionaux trouvent une solution durable, sous

---

[421] SUAREZ, A., *Intégration régionale. Evolution d'un concept*, éd.Hachette Supérieur, Paris, 2009, p.14.

[422] SIKUYAVUGA, L., « Paix à l'Est du Congo : un enjeu crucial pour la stabilité de l'EAC », in *Iwacu*, Bujumbura,2025, p.1.

[423] SCHIFF, M. et WINTERS, A., *Intégration régionale et développement*, éd. Economica, Paris, 2004, p.213.

peine de voir l'un des plus ambitieux projets d'intégration africaine être mis en péril. La paix à l'est du Congo n'est plus une option, c'est une nécessité absolue.

2. Leadership régional et renforcement des économies de la communauté

Dans le cadre des analyses classiques des politiques publiques, la politique d'intégration régionale conduite depuis plus de vingt-cinq ans au sein de la Communauté est- africaine (East African Community) subirait un jugement sans appel : celle de la disjonction entre les objectifs fixés à l'organisation et les réalisations effectives. En effet, les objectifs fixés à l'EAC par son traité fondateur en 2000 lient étroitement intégration institutionnelle, développement économique et social et renforcement de la sécurité au sein de la zone. Ils ont vocation à être réalisés par le biais d'une intégration progressive mais néanmoins rapide : une intégration douanière dès 2005, commerciale en 2010, monétaire en 2012 et enfin politique. Ainsi, si l'EAC a une dominance initiale essentiellement commerciale, supposée être un préalable indispensable à toute ambition supplémentaire, elle reste structurée et donc analysée autour de l'atteinte d'un objectif stratégique de stabilisation globale de la zone[424].Or, c'est dans le cadre de cette stratégie que peuvent être compris les programmes régionaux conduits par l'EAC depuis quelques années dans des domaines élargis : coopération militaire, renforcement de la sécurité des biens et des personnes, par la prévention du risque alimentaire notamment, etc.

Dans les faits, le bilan politique, diplomatique et sécuritaire de l'EAC pourrait apparaitre limité. La prégnance des conflits dans la zone ainsi que des violences urbaines périodiques au Kenya ternissent le bilan de l'EAC. En soi, la stabilisation de l'Afrique de l'Est reste dépendante de trajectoires politiques et sociales qui demeurent fondamentalement nationales. Néanmoins, les dynamiques de l'intégration régionale sont en capacité de prévenir les dérapages de certaines tensions, entre et dans les Etats.

Il revient ainsi aux organes dirigeants de l'EAC de s'investir de plus en plus dans le redressement du leadership régional en vue de rechercher la paix et la coprospérité collective[425]. Parce que, face aux nouveaux enjeux consécutifs aux changements de direction et de composition des échanges commerciaux mondiaux, il convient de tenter d'examiner les nouvelles chances et possibilités qui auront un impact significatif sur la croissance de cette région, car elles sont de nature à nous aider à repérer des pistes intéressantes pour l'élaboration des politiques économiques adéquates. Ceci permettrait le renforcement des économies de la communauté régionale et ouvrirait à des opportunités nouvelles.

CONCLUSION

L'intégration régionale est une dynamique porteuse de diverses opportunités dans le contexte africain. C'est dans ce contexte que le fait pour la RDC d'intégrer la communauté des Etats de l'Afrique de l'Est, en 2022, a été une bonne initiative. Mais, les contraintes sécuritaires causées par les divers groupes armés, qui écument la partie orientale du pays, annulent les efforts de promotion du progrès économique régional.

Pour Moussa Zihalirwa[426], il faudrait que cette communauté se mette d'urgence autour d'une table pour résoudre ce problème, dont l'élément déclencheur parait être le Rwanda qui déstabilise la région pour conserver le pouvoir en se trouvant comme alibi, la prétendue présence des FDLR chez presque tous ses voisins. Tous ces Etats de la communauté doivent faire de la paix leur priorité d'autant plus que tous sont obligés de vivre ensemble et nul d'entre eux ne pourra changer sa position géographique pour fuir le conflit.

En effet, la communauté des Etats de l'Afrique de l'Est avait envoyé une force régionale pour éradiquer cette insécurité, mais les divergences entre les acteurs de cette organisation ont paralysé ces efforts. En ce qui nous concerne, en dépit de ces limites structurelles, cette étude a invité les organes dirigeants de l'EAC à mettre sur pied un leadership de qualité, qui permettrait de transcender ces obstacles pour la recherche de la prospérité de toute la communauté régionale.

BIBLIOGRAPHIE

---

[424] MERINO, M., « L'intégration régionale ''par le bas'', force de l'East African Community (EAC) », in *Géoéconomie*, N.58, Editions Chioseul, Paris, 2011, p.133.

[425] MWAYILA TSHIYEMBE, *Géopolitique de paix en Afrique médiane*, Harmattan, Paris, 2004, p.12.

[426] MOUSSA ZIHALIRWA, cite par MASTAKI, D., "Intensification des confits dans l'EAC, un discredit et un frein du développement de la région", in Congo Rassure, 2024, p.2.

- BANYAKU LUAPE, E., Paradigmes dominants et relations internationales : Grands courants de pensée, espaces géopolitiques, applications de droit et nature d'acteurs dans les études des relations internationales, Harmattan, Paris, 2020.
- BASHOMBE,P., *Analyse de l'adhésion de la RDC dans l'East African Community : Opportités et Menaces*, DYCOD, Kinshasa, 2022.
- BBC News Afrique, « Pourquoi la RDC veut-elle le départ des troupes est-africaines ? », (en ligne), www.bbc.com, (consulté le 04 mars 2026).
- BUGOMA, P., « Impasses des interventions de forces régionales EAC-RF et SAMIRDC face au M23 dans les conflits armés au Nord-Kivu, en RD.Congo », in *Annuaire de l'Unigom*, XIV, N°2,2024.
- MASTAKI, D., « Intensification des conflits dans l'EAC, un discrédit et un frein du développement de la région », in Congo Rassure, 2024.
- MERINO,M., « L'intégration régionale ''par le bas'', force de l'East African Community (EAC) », in *Géoconomie*, N°58, Paris, 2011.
- MUJOMBWE RASHIDI, S.R., « Enjeux des guerres à l'Est de la République Démocratique du Congo », in IJPSAT, vol.53, N°2, 2O25.
- MUKADI,C.B., *Effets des conflits en RDC sur le commerce régional : cas de l'EAC*, Economica, Paris, 2024.
- MWAYILA TSHIYEMBE, *Géopolitique de paix en Afrique médiane*, Harmattan, Paris, 2004.
- Radio Okapi, « Le président Tshisekedi ne se rend pas au sommet extraordinaire de l'EAC à Nairobi », (en ligne),www.radiookapi.net, (consulté le 04 mars 2026).
- Rapport final du groupe d'experts de l'ONU sur la République Démocratique du Congo du 29 novembre 2010 (S/2010/596).
- SCHIFF, M. et WINTERS, A., *Intégration régionale et développement*, Economica, Paris, 2004.
- Secrétariat de l'EAC, « Statuts de la Force Régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans l'Est de la République Démocratique du Congo », Arusha (en ligne), www.eac.int, (consulté le 05 mars 2026).
- SIKUYAVUGA,L., « Paix à l'Est du Congo :un enjeu crucial pour la stabilité de l'EAC », in *Iwacu*, Bujumbura, 2025.
- SUAREZ, A., *Intégration régionale. Evolution d'un concept*, Hachette Supérieur, Paris, 2009.
- TARDY, Th., *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix. Acteurs, activités, défis*, De Boeck, Bruxelles, 2009.
- Union africaine, *Prévenir les conflits, promouvoir l'intégration*, Addis Abeba, 2007.
- WARUSFEL, B., *Crises sécuritaires et multilatéralisme*, Presses de l'Université de Laval, Québec, 2020.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reychler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSNB : 2790-3095 (impr.)
N° ISSNB : 2790-3109 (ligne)

